

1607 HEURES !

REMISE EN CAUSE DU TEMPS DE TRAVAIL

La mobilisation au rendez-vous du jeudi 3 mars 2022!

Les personnels déterminés à défendre des conditions de travail respectueuses de leurs fonctions, de leur santé et des missions de service public.

L'Assemblée Générale DGAS du 22 février 2022 porteuse de mobilisation, s'est déroulée à l'Hôtel du Département en présence de plus de 200 personnes. La première partie de cette réunion s'est centrée sur une explication détaillée des propositions émises par la collectivité, le bilan a été rapidement posé :

Ces propositions ne peuvent être acceptées tant elles portent atteinte aux conditions de travail, à la santé des agents et qu'elles s'inscrivent dans un processus de recul social sans précédent.

TOUS LES AGENTS SONT CONCERNES !!!

En bref, que vous soyez ou non bénéficiaire d'une à deux semaines de détente, c'est :

- ▶ La disparition annoncée des 5,5 jours chômés
- ▶ La disparition de la disposition plus favorable à 27 jours de congés annuel pour désormais 25 jours
- ▶ La disparition des semaines dites de détente et de toutes dispositions particulières
- ▶ C'est la réintroduction de la journée de solidarité sur notre temps de travail quotidien
- ▶ C'est le passage de 14 à 12 heures/mois des possibilités maximales du crédit d'heures

C'est aussi un encouragement non déguisé à travailler sur 5 jours, la fin des temps partiels de choix, des économies de postes et la proposition indigne de nous faire croire que nous pourrions compenser les pertes en travaillant 42,5 heures par semaine sur 5 jours !

Vous l'aurez compris, les propositions de travailler 37, 38 ou 39 heures hebdomadaires ne permettront pas de compenser la perte de dispositions fa-

vorables désormais considérées comme hors-la-loi...

Comment demain pourrions-nous continuer à assurer avec la même la force et le même engagement nos missions de services publics et l'accompagnement des personnes les plus en difficulté dans de telles conditions ?

Notre force : la lutte et le maintien de conditions de travail respectueuses des agents par la reconnaissance des différents degrés de pénibilité, levier indispensable à la discussion.

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité le dépôt d'un préavis de grève ouvert à l'ensemble des personnels le jeudi 3 mars 2022, seule option qui s'est imposée pour exiger l'ouverture de négociations avec la Collectivité autour de la reconnaissance de sujétions spécifiques.

Ce jour, nous avons déposé le préavis pour le 3 mars 2022. Dans ce cadre un rendez-vous nous sera proposé par la DRH soit le lundi 28 février, soit le mardi 1^{er}, ou mercredi 2 mars.

Nous vous informerons dans le plus bref délai du rendez-vous fixé alors soyez prêts à vous mobiliser et à bousculer votre agenda !